

## RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TECHNIQUES DES CATÉGORIES C et B

### Réunion du 02 juillet 2020

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du projet d'agenda social 2020-2022 qui prévoit une **convergence du régime indemnitaire** des agents techniques avec celui des agents administratifs :  
**Dessinateurs, Experts techniques** / Adjointes administratifs et **Techniciens** / Secrétaires administratifs

#### Mesures envisagées pour l'année 2020 (conditionnées à l'acceptation de Bercy) :

##### INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE - ISS

###### Dessinateurs et Experts techniques ✓

le coefficient de grade serait porté de 9 à 10

###### Dessinateurs, Experts techniques et Techniciens ✓

- la moyenne des CMI (coefficients de modulation individuelle) serait portée de 1,00 à 1,01
- Possibilité de réduire les intervalles de 0,05 à 0,025 pour les échelonnements des coefficients individuels

##### PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT - PSR

###### Techniciens en AC (Administration Centrale) ✓

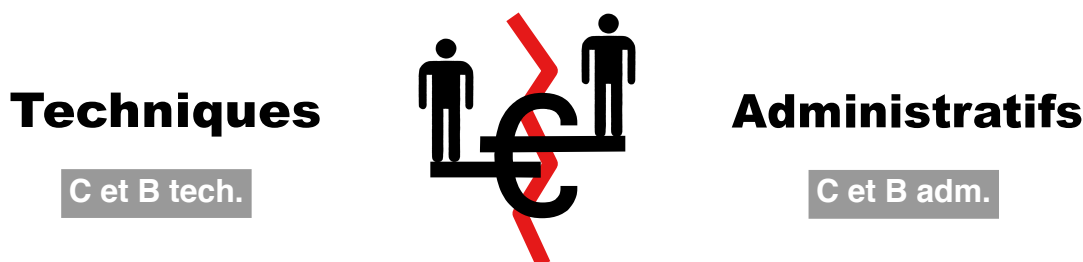
augmentation de 500 € pour l'ensemble du corps

###### Techniciens en SD (Service déconcentré), Hors DIR ✓

augmentation de 300 € pour le 1er grade du corps

NOTA BENE : ré-examen de certaines mesures par l'administration suite aux interventions de la CGT

**EN RÉALITÉ :** Pas d'alignement ni de convergence avec le régime indemnitaire des agents administratifs. L'administration ne respecte pas l'esprit de l'engagement de l'agenda social.



### L'ÉCART SE CREUSE

► Les ministères sont devenus des bureaux de répartition de la pénurie !

**Nous avons à faire à une administration frileuse et à l'ambition limitée. Les agents techniques ne supportent plus d'être défavorisés, les collectifs de travail en SD vont exploser. L'enveloppe catégorielle dédiée à ces corps doit être revue à la hausse.**

## Dessinateurs et Experts techniques

**ISS** : une petite augmentation qui ne comble pas l'écart avec les C administratifs - **PSR** : aucun changement !

### Coefficient de grade porté de 9 à 10

*Si l'administration estime que l'essentiel à retenir c'est que « c'est du plus et pas du moins »....*

**La CGT** affirme que c'est clairement insuffisant.

Ce n'est en aucun cas une convergence ou un alignement, sachant que la revalorisation (IFSE socle + CIA moyen) prévue en 2020 pour les autres catégories C : AAAE, SGM, ATAE (environ 450 €) est supérieure à la valeur du point !  
> Il serait grand temps d'augmenter le taux de base d'ISS qui est le même depuis 10 ans (361,90 euros)

### Moyenne des CMI portée de 1,00 à 1,01

*L'administration reconnaît que les effets de cette mesure sont « modestes »....*

**La CGT** affirme que c'est bien peu dire ! En réalité, très peu d'agents en bénéficieront. Cette mesure devrait faire progresser les ISS de 2 agents sur 100 de 0,05 point, et pour un gain de 18 € brut.

### Échelonnements des coefficients individuels :

#### possibilité de réduire les intervalles de 0,05 à 0,025

*L'administration considère que cette possibilité offre plus de souplesse et que c'est positif....*

**La CGT**, foncièrement contre l'individualisation de la rémunération ne peut que réprover une mesure accentuant la reconnaissance au faciès.

> **La DRH coupe les miettes en deux !**

### PSR : pas de revalorisation

**La CGT** revendique une augmentation substantielle du montant de base de la PSR, plafonné depuis trop longtemps.

L'ambition de l'administration d'aligner les corps techniques sur les administratifs est mise à mal sur ce sujet.

La CGT a demandé à l'administration de commencer par aligner les corps techniques entre eux ; les ETST touchant environ 700 € de moins que les dessinateurs.

## Techniciens

**ISS** : une petite revalorisation pour quelques agents du 1<sup>er</sup> grade... afin d'éviter quelques inversions de carrières (C promu B) qui résultent des effets dévastateurs des grilles PPCR ? Et rien pour les autres grades

**PSR** : une différence entre AC et SD non fondée, un écart qui se creuse pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> grades en SD

### Coefficient de grade : pas de revalorisation

*L'administration assume son choix préférant agir sur le CMI*

**La CGT** n'approuve pas cette option car seule une mesure collective peut résorber les écarts.

### Moyenne des CMI portée de 1,00 à 1,01

*L'administration est consciente que seul un nombre limité d'agents vont bénéficier du dispositif.*

**La CGT** constate encore qu'avec 0,01 d'augmentation, la DRH n'est pas dans une démarche de rattrapage.

L'administration n'a pas intégré le fait qu'en SD le CMI est « redescendu » en cas de changement de grade. Elle a occulté le différentiel existant avec la spécialité NSMG.

> **Avec un CIA aujourd'hui supérieur au CMI, notamment pour les TSPDD et TSCDD, le trou se creuse !**

### Échelonnements des coefficients individuels : possibilité de réduire les intervalles de 0,05 à 0,025

*L'administration considère que cette possibilité offre plus de souplesse et que c'est positif....*

**La CGT**, foncièrement contre l'individualisation de la rémunération ne peut que réprover une mesure accentuant la reconnaissance au faciès.

> **L'administration coupe les miettes à distribuer en 2 !**

Une revalorisation du taux de base du point d'ISS s'impose : aucune augmentation en 10 ans !

■ **PSR en AC : + 500 € pour l'ensemble du corps**

■ **PSR en SD : + 300 € pour le 1<sup>er</sup> grade, hors DIR**

### ≠ AC / SD

*L'administration n'a évoqué que l'alignement prévu sur les montants des socles IFSE attribués en AC pour les administratifs affectés en Seine-Saint-Denis. Un même*

*alignement pourrait être envisagé (dépt. 93 / AC) pour les corps techniques mais l'administration n'est pas en capacité de le faire en 2020 .*

**La CGT** observe qu'une différence ne se justifie pas entre AC et SD car le coût de la vie en région parisienne et dans les métropoles est le même que celui de la capitale.

De plus, les techniciens affectés en AC ne représentent qu'environ 3 % du corps. L'enveloppe doit être absolument redimensionnée pour augmenter la PSR de la totalité du corps, pour ne pas démotiver les techniciens en SD.

### TSDD en DIR

*L'administration a exclu les techniciens des DIR du premier grade car ils bénéficient de 2 points d'ISS supplémentaires.*

**La CGT** estime que cette mesure aurait pour effet de ne plus prendre en considération l'exposition aux risques et le fait que ces agents ont un rôle d'encadrant.

### Exclusion des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> grades en SD

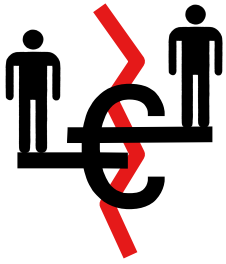
*L'administration a décidé de ne revaloriser que les grades ayant un régime indemnitaire inférieur à celui des B adm.*

**La CGT** considère que c'est une grave erreur notamment pour la dynamique du corps.

Le ministère rendrait le 2<sup>e</sup> grade encore moins attractif (principal niveau de recrutement) et découragerait les agents à passer le concours de TSPDD.

Sans revalorisation substantielle, le 3<sup>e</sup> niveau de grade ne se différencierait pas assez du 2<sup>e</sup> grade ; les ex-emplois fonctionnels (TPE HC et ICTPE 1<sup>er</sup> groupe) qui n'ont pas eu d'évolution depuis 2012, pas même quelques miettes lors du passage au NES, seraient encore laissés pour compte. L'écart persisterait entre les chefs d'unité TSCDD et B adm. : ce n'est pas acceptable.

## Revendication CGT en dernière page



### Des propositions calculées... en se basant sur des chiffres non communiqués

Les organisations syndicales ont reçu deux fiches techniques (ISS et PSR) décrivant les mesures projetées, sans communication des éléments chiffrés ayant conduit la DRH à faire ses choix : difficile de discuter dans ces conditions ! Pour couronner le tout, l'administration a oublié d'envoyer le bilan 2018 sur les ISS comme elle l'avait projeté.

*Le DRH adjoint nous a assuré qu'ils avaient essayé de faire le maximum avec les moyens dont ils disposaient pour rechercher une convergence, le rattrapage ne concernant que les agents en-deçà.... Le montant de l'enveloppe dédiée n'est pas communicable.*

**La CGT** estime que les gains énoncés par l'administration étaient largement surestimés ; pour un véritable alignement une comparaison par macro-grades doit être réalisée car les vecteurs indemnitaires ne fonctionnent pas de la même façon (ISS/PSR et IFSE/CIA). On est bien loin du compte ! Sans parler de l'évolution relative de 2019 à 2020, totalement ignorée...

### Une revalorisation assujétie à l'accord de Bercy

Le but de la réunion était de discuter des propositions qui seraient portées au Budget pour financer une revalorisation ...pour un nombre relatif d'agents...et pour la seule année 2020 !

*L'administration a reconnu qu'il ne s'agissait pas pour 2020 d'un alignement total avec les administratifs, mais effectivement que d'une partie de la mesure, qui serait poursuivie si le débat catégoriel avec le Budget était positif l'année prochaine.*

**La CGT** constate une fois de plus que les mesures inscrites dans le projet d'agenda social ne représentent qu'une Com' destinée à calmer les esprits : des promesses mensongères étant donné que le ministère demeure sous la coupe de Bercy.

### Un calendrier de mise en œuvre contraignant

> Fin juillet / début août l'administration informera les organisations syndicales des propositions qui seront finalement portées en septembre. Un calendrier de mise en œuvre sera travaillé cet été. Les mesures envisagées nécessitent une évolution des textes réglementaire. L'administration va essayer de faire corriger les textes plafonds pour ne pas être bloqué chaque année.

> Fin septembre le ministère devrait être à peu près fixé sur ce qui sera accepté par la Fonction publique et le Budget. Ces éléments sont nécessaires pour initier les mesures et pouvoir les traduire ensuite dans une note de gestion.

### Une ambition limitée

Les écarts de primes des agents techniques, avec les collègues du MAA notamment, sont énormes. Dans un même collectif de travail (en DDT-M notamment), ce n'est plus supportables : les nerfs vont lâcher ! Si un effort a été fait par le MTES pour une convergence avec les corps administratifs du MAA, force est de constater que rien n'a été entrepris pour les corps techniques MTES. **Pour la CGT**, l'objectif à porter est un vrai rattrapage avec le MAA.

*L'administration a indiqué que la problématique des écarts avec le MAA était bien connue (cf. décroisement) mais que cela nécessiterait une mesure budgétaire significative qui n'était pas envisageable pour le moment.*

### Une administration frileuse

Le bureau des rémunérations a fait ses calculs et considère qu'il ne peut demander davantage s'il veut avoir une chance de voir sa demande aboutir...

Le manque de motivation dont fait preuve l'administration pour négocier une enveloppe qui offre un niveau de rémunération décent pour ses agents est affligeant.

## Suite aux interventions de la CGT, l'administration a accepté de réfléchir sur ces points :

### DESSINATEURS, EXPERTS TECHNIQUES, TECHNICIENS

- Augmentation de la moyenne des CMI ;
- Suppression de la possibilité de réduire les intervalles de 0,05 à 0,025 pour les échelonnements des coefficients individuels ;
- Ré-examen de la situation des Experts techniques.

### TECHNICIENS DANS LES DIR

- Ré-examen de la situation des TSDD (1<sup>er</sup> grade) afin que l'exposition aux risques reste valorisée.

> Réponse fin juillet début août

# REVENDEICATIONS CGT pour les C et B Techniques bénéficiant des ISS et de la PSR

## CATÉGORIES C TECHNIQUES (Dessinateurs et Experts techniques)

- **Le reclassement de la totalité des agents des deux corps au 1<sup>er</sup> grade du corps des techniciens (TSDD)**
- La suppression de toute rémunération individualisée et « au mérite » et l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le traitement soumis à pension civile, sans perte de pouvoir d'achat
- L'augmentation du coefficient d'ISS à 12 pour rattraper le retard accumulé, une revalorisation du montant de base de la PSR plafonné depuis de nombreuses années et l'alignement vers le haut du coefficient de service (soit 1,20)
- Le paiement de l'année de retard de l'ISS et le passage à un paiement en année N (pour les agents concernés)
- Le rétablissement des commissions indemnitaires

**NOTA BENE :** Pour la CGT, les propositions inscrites dans le projet d'agenda social ministériel pour 2021 et relatives aux perspectives d'évolution du corps des experts techniques et du corps des dessinateurs - à savoir *l'intégration des dessinateurs dans le corps des adjoints techniques et un plan de requalification spécifique par la voie de la liste d'aptitude ouvert aux seuls ETST* - ne répondent ni à la légitime reconnaissance attendue par l'ensemble des gents, ni à l'urgence de la situation, ni aux besoins de recrutements du ministère.

## CATÉGORIES B TECHNIQUES (Techniciens)

- **Un plan de requalification pérenne pour l'accès des techniciens au corps des ITPE**
- **Une harmonisation par le haut pour un même niveau de traitement que les corps de techniciens de l'industrie ou de l'aviation civile**
- L'unification du régime indemnitaire en lien avec le grade et les missions exercées, en évacuant l'idée d'une rémunération individualisée et en l'incluant à court terme dans le salaire indiciaire, pour tout ce qui n'indemnise pas une sujétion
- L'extension des primes et indemnité de sujétions à tous les techniciens suivants les contraintes subies (notamment l'accès à la prime travaux pour les techniciens du premier grade)
- La suppression de la modulation individuelle, lourde en gestion et divisant les techniciens
- Une révision des points d'ISS pour respecter une différenciation des grades suffisamment marquée : 15 points d'ISS pour les TSDD ; 20 points d'ISS pour les TSPDD, 25 points d'ISS pour les TSCDD (avec 30 points revendiqués pour les ITPE en début de carrière)
- La revalorisation et le paiement des astreintes et des heures supplémentaires pour tous
- Le paiement de l'année de retard de l'ISS et le passage à un paiement en année N (pour les agents concernés)
- Le rétablissement des commissions indemnitaires

**Je me syndique à la CGT**

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Service ou établissement :

NOM :

Adresse :

Date et signature :